

# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le Conseil de cette Municipalité a adopté la résolution numéro 2022-12-0402 concernant le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2023 lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022.

[Les séances ordinaires](#) du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'année 2023 se tiendront, à moins d'avis contraire en raison de la situation exceptionnelle reliée à la pandémie de la COVID-19 qui entraînerait la tenue des séances à huis clos par visioconférence, à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes :

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 14 août
Lundi 6 mars	<b>Mardi</b> 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

*Signé : Manon Denais*